

Index AI : PRE01/608/2011  
02 December 2011

## **Les organisateurs des J.O. de Londres 2012 ne doivent pas oublier la catastrophe de Bhopal**

Amnesty International exhorte les organisateurs des Jeux olympiques de Londres à ne pas oublier les victimes de la catastrophe de Bhopal, lors même qu'ils ont accordé un contrat lucratif pour les Jeux à la société Dow Chemical.

Dow Chemical possède la totalité des parts d'Union Carbide Corporation (UCC), société qui détenait la majorité des parts de la filiale indienne qui possédait et exploitait l'usine d'UCC responsable de la fuite de gaz toxique de Bhopal en 1984. Cette catastrophe a tué des milliers de personnes il y a 27 ans, le 2 décembre.

Dow Chemical doit fournir les parois décoratives qui vont entourer le stade olympique de Londres lors des J.O. de 2012, et ce en dépit des préoccupations relatives à son bilan en matière de droits humains.

« Accorder ce contrat à Dow constitue un affront pour les victimes de la catastrophe de Bhopal, en Inde, qui continuent aujourd'hui encore de souffrir », a indiqué Seema Joshi, spécialiste de la responsabilité des entreprises en matière de droits humains pour Amnesty International.

Lord Sebastian Coe, qui préside le Comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Londres (LOCOG), a adressé la semaine dernière une lettre à Amnesty International, balayant les préoccupations relatives aux droits humains au sujet de Dow.

Dow rejette toute responsabilité pour la fuite et ses conséquences, alors qu'UCC est devenue une de ses filiales à part entière en 2001.

Même si Union Carbide est toujours, juridiquement parlant, une entité séparée, son identité en tant que société et toutes ses transactions sont totalement intégrées à celles de Dow.

« Le fait que le LOCOG déclare publiquement que Dow n'est pas responsable de ce qui s'est produit à Bhopal est irresponsable, étant donné les requêtes légales en cours en faveur de la justice et le fait qu'il n'a pas consulté directement les groupes concernés, a estimé Seema Joshi.

« Nous ne pouvons pas laisser les entreprises fermer les yeux sur ce qui continue de se passer depuis la fuite de Bhopal. »

Les liens entre les intérêts d'une entreprise puissante, la complexité des situations juridiques, le laisser-aller des autorités et leur manquement à leurs devoirs se sont avérés des obstacles gigantesques pour les habitants de Bhopal dans leur quête de justice.

En décembre 1984, l'énorme fuite de gaz a tué entre 7 000 et 10 000 personnes lors de la catastrophe et 15 000 autres au cours des 20 années qui ont suivi.

Conséquence de la fuite, plus de 100 000 personnes souffrent aujourd'hui encore de graves problèmes de santé, tandis que les déchets toxiques sur le site n'ont toujours pas été complètement nettoyés.

UCC continue de défier la justice indienne, refusant de se plier aux multiples citations à comparaître devant le tribunal pénal de Bhopal.

« Le LOCOG doit reconnaître publiquement que les préoccupations en termes de droits humains n'ont pas été prises en compte avant que le contrat ne soit accordé à Dow Chemical et admettre son erreur », a conclu Seema Joshi.